

2 WILFRIED RIVIERE EST LE PDG D'EMRYS LA CARTE.

FAUX

Il s'agit d'un non-sens dans la mesure où le statut qui a été retenu est une SAS coopérative. En effet, la SAS ne comporte pas de PDG (Président Directeur Général) comme l'affirme **Wilfried RIVIERE** dans ses écrits, mais un Président. Celui-ci est aidé d'un second dirigeant qui peut être le conseil d'administration ou le Directeur général. Il existe encore des notions basiques qui ont du mal à être assimilées chez **EMRYS**.

Certains bruits de couloir annoncent le départ du Directeur général - **Nicolas PAILLARD** - au 31 décembre 2023. Le **Réseau anti-arnaques** ignore à ce jour qui le remplacera. A noter que, contrairement aux obligations administratives, **Nicolas PAILLARD** n'a jamais été déclaré auprès du tribunal de commerce. Cette absence de publicité légale n'exonère pas pour autant sa responsabilité effective face aux autorités et administrations diverses pendant les cinq ans suivant son mandat. A se demander si **EMRYS** est réellement accompagné par un avocat vigilant et attentif.



3 WILFRIED RIVIERE ADORE LA TUNISIE

VRAI

De toute évidence le Président recherchait de la tranquillité et il s'est installé, seul, en Tunisie. Il reste à savoir s'il a notifié ce changement de résidence au tribunal de commerce, comme l'exige la réglementation (formulaire CERFA 11683). Mais le **Réseau anti-arnaques** sait que le Président de la coopérative déteste les contraintes administratives.

Du reste, l'affirmation « Coopérative 100 % française » a-t-elle encore du sens ? Le lien URL confirmant l'adhésion à **EMRYS MOBILE** prouve que cette activité est gérée en Tunisie.

Est-ce digne d'une véritable coopérative sociale et solidaire 100 % française de ne pas offrir de tels postes de télétravail sur le territoire français ?



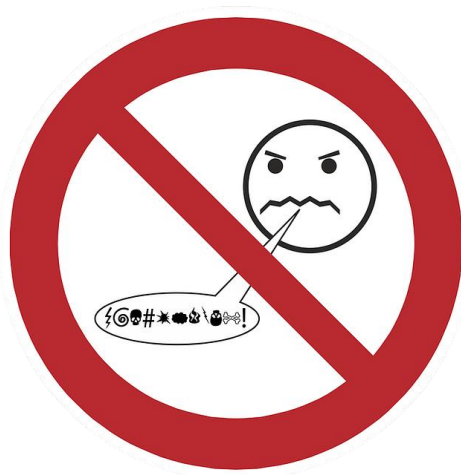
4 WILFRIED RIVIERE A EXHORTÉ LES LEADERS D'EMRYS A NE PLUS DÉVERSER LEURS CRITIQUES À L'ÉGARD DU RÉSEAU ANTI-ARNAQUES SUR LA PAGE FACEBOOK DE L'ASSOCIATION

VRAI

Le mois de janvier 2023 avait été marqué par un déferlement de critiques à l'encontre du RAA, conformément aux consignes données. Mais, quelques mois plus tard, est venu un contrordre : la Direction s'est rendue compte un peu tardivement que les débordements constatés dans les propos anti-**RAA** nuisaient finalement à **EMRYS** et contribuaient à la popularité du **Réseau anti-arnaques**.

Les informations du **Réseau anti-arnaques** sont largement relayées sur les réseaux sociaux et occupent une place de choix dans les moteurs de recherche.

La page du **Réseau anti-arnaques** est connue « comme un loup blanc » par la bande d'enchanteurs leaders. Grâce à **Wilfried RIVIERE**, les insultes, voire propos diffamatoires, polluent moins ses publications. Certes, il reste encore au Président à contrôler une poignée de proches - et de très proches - irréductibles utilisant, pour certains, de faux comptes facilement repérables.



5 EMRYS ET MASTERCARD SE REGARDENT EN « EN CHIENS DE FAIENCE »

VRAI

Et pour cause : **EMRYS** n'a conclu aucun accord avec **MASTERCARD** mais a fait intervenir un agent anglais pour commercialiser ses cartes. Et pourtant, **MASTERCARD** est cité dans la campagne promotionnelle d'**EMRYS**. Interrogée, la société **MASTERCARD** a confirmé l'absence de partenariat.

Contrairement à ce que pourraient laisser penser les insertions publicitaires, **EMRYS** n'a donc noué aucun partenariat avec **MASTERCARD**, mais avec un agent anglais **AF PAYMENT LTD** utilisant la marque **ACCOMPLISH**. De ce fait, la **FCA (FINANCIAL CONDUCT AUTHORITY)** en Grande Bretagne a ouvert une enquête

Or, l'établissement de paiement électronique **AF PAYMENT LTD** n'est nullement autorisé à exercer en France (et en Belgique), ni même en Europe : il ne peut donc pas également délivrer des cartes bancaires à la clientèle française ! L'**ACPR (Autorité de contrôle prudentiel)** à Paris a été également saisie du dossier.

Cet abus de marque rappelle étrangement les méthodes passées de la **LYONESS**.



6 DES TRACTATIONS SONT INTERVENUES ENTRE EMRYS ET CENTURION INVEST EN MATIÈRE DE CRYPTO MONNAIES

VRAI

Rayen de LA HAIGUE a effectivement mis en relation la société **CENTURION INVEST** avec **EMRYS**. Le Président s'affichait sur les réseaux sociaux en vacances avec notamment **Ali KASSAB**, représentant de **CENTURION INVEST**. Mais, machine arrière en moins de 48 heures lorsque la presse internet (dont **BALANCE TON SCAM**) et les lanceurs d'alerte ont révélé que **CENTURION INVEST** avait été inscrite sur la liste noire de l'**AMF (AUTORITE DES MARCHÉS FINANCIERS)** en 2021. Ici encore, l'entourage juridique n'a pas été consulté.

En résumé, **EMRYS CRYPTO** aura eu une durée de vie bien éphémère.



7 LE BILAN COMPTABLE EMRYS LA CARTE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022 N'A DONNE LIEU À AUCUNE REMARQUE PARTICULIÈRE DE L'EXPERT COMPTABLE.

FAUX

L'expert-comptable indique avoir relevé quatre points « qui ont une incidence significative sur la cohérence et vraisemblance des comptes. » Il s'agit de « différences significatives » sur les comptes de tiers, de litiges en cours non provisionnés en totalité, de développements informatiques toujours en cours d'amortissement mais devenus obsolètes, et d'un risque fiscal lié à une logique comptable différente entre **EMRYS** et certains partenaires.

En clair, tout bilan comptable est tenu de présenter des données exactes et sincères. Or, dans le cas présent, certaines opérations n'ont pas été prises en compte alors qu'elles auraient dû faire l'objet de provisions en prévision des risques encourus.

Le bilan 2022 fait apparaître 28 644 € de résultat net pour un chiffre d'affaires de 6 727 787 €. En réalité, le résultat net comptable aurait dû être négatif si ces différents risques – tous répertoriés - avaient été provisionnés. Nul besoin d'être un expert-comptable pour constater la fragilité financière **d'EMRYS LA CARTE** à ce jour.

Au fait, quand **EMRYS** va-t-elle enfin se décider à déposer les comptes de l'exercice 2022 au tribunal de commerce ? Pour information, la date limite était au 31 juillet 2023. Heureusement, que le **Réseau anti-arnaques** n'a pas attendu cette publication obligatoire pour rédiger ce quiz n°4 !



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)